

## Récapitulation de la convention collective de travail

<i>Mot-clé</i>	<i>Description</i>																		
<b>13ème salaire</b>	Le travailleur a droit à un 13 <sup>ème</sup> salaire correspondant à une somme égale à 8.33% du salaire brut réalisé y compris, les primes d'ancienneté et les indemnités vacances et jours fériés																		
<b>Durée du travail</b>	La durée du travail hebdomadaire est de 42 heures par semaines. Elle peut être prolongée de 5h pour autant que la durée hebdomadaire soit respectée en moyenne annuelle.																		
<b>Vacances</b>	<table border="0"> <tr> <td>Jusqu'à l'âge de 20 ans</td> <td>6 semaines</td> <td>16,48 %</td> </tr> <tr> <td>De 20 ans révolus à 50 ans</td> <td>5 semaines</td> <td>14,48 %</td> </tr> <tr> <td>Dès 50 ans révolus</td> <td>6 semaines</td> <td>16,48 %</td> </tr> </table>	Jusqu'à l'âge de 20 ans	6 semaines	16,48 %	De 20 ans révolus à 50 ans	5 semaines	14,48 %	Dès 50 ans révolus	6 semaines	16,48 %									
Jusqu'à l'âge de 20 ans	6 semaines	16,48 %																	
De 20 ans révolus à 50 ans	5 semaines	14,48 %																	
Dès 50 ans révolus	6 semaines	16,48 %																	
<b>Jours fériés</b>	10 jours 3,85 %																		
<b>Temps d'essai</b>	2 mois                      délai de congé: 7 jours ouvrables																		
<b>Délai de congé</b>	<table border="0"> <tr> <td>Durant la première année de service</td> <td>1 mois</td> </tr> <tr> <td>De la deuxième année de service</td> <td>2 mois</td> </tr> <tr> <td>Dès la dixième année de service</td> <td>3 mois</td> </tr> </table>	Durant la première année de service	1 mois	De la deuxième année de service	2 mois	Dès la dixième année de service	3 mois												
Durant la première année de service	1 mois																		
De la deuxième année de service	2 mois																		
Dès la dixième année de service	3 mois																		
<b>Protection contre le licenciement</b>	<table border="0"> <tr> <td>Durant la première année de service</td> <td>90 jours</td> </tr> <tr> <td>Durant la deuxième année de service</td> <td>180 jours</td> </tr> <tr> <td>Dès la troisième année de service</td> <td>360 jours</td> </tr> </table>	Durant la première année de service	90 jours	Durant la deuxième année de service	180 jours	Dès la troisième année de service	360 jours												
Durant la première année de service	90 jours																		
Durant la deuxième année de service	180 jours																		
Dès la troisième année de service	360 jours																		
<b>Incapacité de travail</b>	<table border="0"> <tr> <td>Maladie: salaire pendant</td> <td>1.- 2. jour</td> <td>0 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td>3.- 60. jour</td> <td>80 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td>61.-720. jour</td> <td>90 %</td> </tr> <tr> <td>Accident: salaire pendant</td> <td>1.- 2. jour</td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td>3.- 60. jour</td> <td>80 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td>61.-720. jour</td> <td>90 %</td> </tr> </table>	Maladie: salaire pendant	1.- 2. jour	0 %		3.- 60. jour	80 %		61.-720. jour	90 %	Accident: salaire pendant	1.- 2. jour	100 %		3.- 60. jour	80 %		61.-720. jour	90 %
Maladie: salaire pendant	1.- 2. jour	0 %																	
	3.- 60. jour	80 %																	
	61.-720. jour	90 %																	
Accident: salaire pendant	1.- 2. jour	100 %																	
	3.- 60. jour	80 %																	
	61.-720. jour	90 %																	
<b>Absences payées</b>	<table border="0"> <tr> <td>Mariage</td> <td>3 jours</td> </tr> <tr> <td>Décès (épouse, enfant, beaux-, parent)</td> <td>3 jours</td> </tr> <tr> <td>Décès (frère/sœur, grand-parents)</td> <td>1 jour</td> </tr> <tr> <td>Naissance</td> <td>4 jours</td> </tr> <tr> <td>Déménagement</td> <td>1 jour (chaque 2 ans)</td> </tr> <tr> <td>Recrutement militaire</td> <td>2 jours</td> </tr> </table>	Mariage	3 jours	Décès (épouse, enfant, beaux-, parent)	3 jours	Décès (frère/sœur, grand-parents)	1 jour	Naissance	4 jours	Déménagement	1 jour (chaque 2 ans)	Recrutement militaire	2 jours						
Mariage	3 jours																		
Décès (épouse, enfant, beaux-, parent)	3 jours																		
Décès (frère/sœur, grand-parents)	1 jour																		
Naissance	4 jours																		
Déménagement	1 jour (chaque 2 ans)																		
Recrutement militaire	2 jours																		
<b>Indemnités de déplacements</b>	<table border="0"> <tr> <td>Voiture individuelle, 4x4</td> <td>0.85 ct / km</td> </tr> <tr> <td>Bus / Grand véhicule tout-terrain</td> <td>1.35 ct / km</td> </tr> <tr> <td>Moto</td> <td>30.00 ct / km</td> </tr> <tr> <td>Véломoteur</td> <td>20.00 ct / km</td> </tr> </table>	Voiture individuelle, 4x4	0.85 ct / km	Bus / Grand véhicule tout-terrain	1.35 ct / km	Moto	30.00 ct / km	Véломoteur	20.00 ct / km										
Voiture individuelle, 4x4	0.85 ct / km																		
Bus / Grand véhicule tout-terrain	1.35 ct / km																		
Moto	30.00 ct / km																		
Véломoteur	20.00 ct / km																		
<b>Indemnité de repas</b>	18.00 Franc																		
<b>Validité de la CCT</b>	30. juin 2018																		

# Classes de salaires

Classe de salaire avec les salaires minimaux (en CHF).

<b>C</b>	<b>Qualification</b>	<b>Description</b>	<b>Par heure</b>	<b>Par mois</b>
1	<b>Garde-forestier diplômé</b>	Chef de triage ou responsable d'entreprise	37.50	6'840
2	<b>Garde-forestier- / contremaître- diplômé</b>	Sous responsabilité du chef de triage ou de l'entreprise	31.95	5'829
3a	<b>Forestier- bûcheron CFC spécialisé</b>	Responsable de machines, responsable de câblage, grimpeur (avec brevet/certificat reconnu) ou autres spécialisations équivalentes	29.90	5'460
3b	<b>Forestier- bûcheron CF</b>	Dans l'année qui suit l'accomplissement de 4 ans d'expérience en forêt ou formateur d'apprenti	28.85	5'250
4	<b>Forestier- bûcheron CFC</b>	Dans l'année qui suit l'accomplissement de 2 ans d'expérience en forêt	27.35	4'977
5	<b>Forestier- bûcheron CFC</b>  <b>Ouvrier</b>	Avec moins de 3 ans d'expérience en forêt au premier janvier de l'année en cours  non diplômé, au moins 5 ans d'expérience en forêt en Suisse au premier janvier de l'année en cours	26.15	4'766
6	<b>Manceuvre</b>	Non diplômé, moins de 5 ans d'expérience en forêt en Suisse	24.15	4'407